

Dicastère bâtiments: Contacts et supports travail

Précision:

Les adresses de contacts (sauf l'association "oeku Eglise et environnement") sont valables pour la région ecclésiale bernoise ;.

Vous avez l'intention de construire une annexe à la maison de paroisse? Vous souhaitez donner une meilleure efficience énergétique à vos bâtiments ecclésiaux? L'ancien «foyer protestant» a un urgent besoin de rénovation?

En tant que conseiller/-ère de paroisse en charge des bâtiments, ces questions et d'autres encore vous concernent directement. En réponse aux directives en partie complexes dans des projets de constructions, vous trouvez ci-dessous des adresses de contact et des aides concrètes au travail.

Projets	Informations	Contact
Transformation /	Il est recommandé de s'associer assez tôt les compétences	Sous le lien suivant, vous trouvez une liste de conseillères et
Nouvelle construction	d'une personne spécialisée pour l'élaboration d'un avant-	conseillers en construction compétents, qui sont en outre
	projet. Celle-ci peut vous donner des conseils précieux pour	spécifiquement mandatés par «Patrimoine bernois»
	l'obtention du permis de construire et pour les obligations et	http://www.bernerheimatschutz.ch/index.php?id=1144&L=1
	injonctions lors de la publication d'appel d'offres	
	Canton du Jura : Loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat du 26 octobre 1978, Les Eglises reconnues et les paroisses qui en dépendent administrent leur patrimoine de façon autonome.	
Amélioration de	Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure collaborent avec	Vous trouvez ici le lien vers l'association «oeku Eglise et
l'efficience énergétique	l'association «oeku Eglise et environnement». Les spécialistes	environnement». Outre les adresses de contact, leur site internet
	d'oeku peuvent être sollicités pour toutes les questions	propose de la documentation intéressante :
	relatives à la gestion environnementale dans les paroisses.	http://www.oeku.ch/fr/index.php
	Elles peuvent aussi vous mettre en contact avec les offices	
	cantonaux et fédéraux compétents.	

Rénovation	Les bâtiments ecclésiaux étant fréquemment des édifices	Lien vers «Patrimoine bernois»
	historiques de grande valeur, un contact rapide du/de la	http://www.bernerheimatschutz.ch/index.php?id=1478&L=1
	responsable du dicastère des bâtiments avec le/la conseiller/-	
	ère de «Patrimoine bernois», responsable pour votre paroisse,	Canton du Jura : l'Office de la culture (OCC) remplit les tâches
	est fortement recommandé. L'expert-e peut vous conseiller de	propres aux deux faces de l'action culturelle publique: la protection,
	manière simple et vous donner des conseils importants pour la	l'enrichissement et la mise en valeur du patrimoine, etc.
	suite de la procédure. De même, il/elle peut, en cas de besoin,	Contact : Hôtel des Halles 9, rue Pierre-Péquignat, Case postale 64
	établir le contact avec le service des monuments historiques.	2900 Porrentruy 2 T 032 420 84 00 - F 032 420 84 99
		secr.occ@jura.ch

Diverses questions spécifiques		
Permis de construire	La première personne de référence est le/la chargé-e de dossier de la commune	Lien vers la préfecture compétente http://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/direktion/organisation/rsta/gemeinde n_regierungsstatthalteraemter.html
	Pour de plus amples informations, la préfecture responsable pour votre paroisse, de même que l'office cantonal pour les affaires communales et l'organisation du territoire sont à votre disposition	Lien pour l'office cantonal des affaires communales et de l'organisation du territoire
 Publication d'appel 	disposition.	http://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/direktion/organisation/agr.html
d'offres	Selon la taille du projet de construction et des offres qui y sont liées, il faut observer les prescriptions applicables aux appels d'offres. Nous vous conseillons, de vous mettre suffisamment tôt en rapport avec l'office cantonal des affaires communales	Lien vers l'office cantonal des affaires communales et de l'organisation du territoire http://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/direktion/organisation/agr.html
	et de l'organisation du territoire en vue d'une consultation.	Canton du Jura : voir ci-dessus
Expertise des collaborateurs/- trices du service des monuments	Votre église ou un autre bâtiment en possession de votre paroisse est-elle placée sous protection des monuments historiques (= catégorie classée monument historique), un contact précoce avec le service des monuments historique est	Lien vers le service des monuments historiques http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kultur/denkmalpflege.html Canton du Jura : voir ci-dessus
historiques	recommandé.	
Supports de travail	Pour vous décharger en tant que responsable du dicastère des bâtiments, il peut être judicieux, en cas de projet de construction conséquent, de conférer un mandat de consultation de maître d'œuvre à un-e professionnel-le(ingénieur-e ou architecte).	Lien vers les formules de contrats de l'Association suisse des ingénieurs et architectes (SIA) http://www.sia.ch/fr/services/sia-norm/contrats/

Dates de mise à jour des données : septembre 2016